

Feuille de renseignements : Traitement antiviral (Paxlovid) contre la COVID-19 pour les résidents des établissements de soins de longue durée (SLD), les fournisseurs de soins et les familles

APERÇU

1. Qu'est-ce que le Paxlovid ?

Le Paxlovid est un médicament antiviral fabriqué par Pfizer, qui a été approuvé par Santé Canada le 17 janvier 2022. C'est une combinaison de deux médicaments, Nirmatrelvir et Ritonavir, qui se présentent sous forme de comprimés. Un traitement complet comprend jusqu'à trois comprimés deux fois par jour pendant cinq jours d'affilée, bien que l'on puisse recommander un dosage moindre pour certaines populations de patients.

On peut envisager l'administration du médicament dans les cinq premiers jours de l'apparition des symptômes pour les personnes présentant un risque plus élevé de contracter une forme grave de COVID-19, lorsque le diagnostic a été confirmé par un test antigénique rapide, un test PCR ou un test moléculaire rapide positif, et en se fondant sur la recommandation d'un fournisseur de soins de santé.

En fonction du patient, d'autres traitements peuvent être offerts ou recommandés par un fournisseur de soins de santé.

Admissibilité :

2. Qui a le droit de recevoir du Paxlovid ?

Les résidents des foyers de SLD sont considérés comme des populations à risque élevé ayant un accès prioritaire au Paxlovid et à d'autres thérapeutiques s'ils satisfont aux critères suivants :

- avoir plus de 18 ans et être immunodéficient (avoir un système immunitaire affaibli par un état pathologique ou par des médicaments);
- avoir 70 ans ou plus;
- avoir 60 ans ou plus et avoir reçu moins de trois doses de vaccin;
- avoir 18 ans ou plus, avoir reçu moins de trois doses de vaccin et avoir au moins un état pathologique à risque.

Les états pathologiques à risque comprennent ce qui suit :

- diabète
- obésité
- cardiopathie
- hypertension
- insuffisance cardiaque congestive
- maladie respiratoire chronique (notamment la fibrose kystique)
- néphropathie modérée à sévère
- trouble du développement intellectuel ou déficience intellectuelle
- infirmité motrice cérébrale
- anémie drépanocytaire
- maladie de foie modérée à sévère
- femme enceinte non vaccinée (0 dose)

3. Y a-t-il d'autres critères d'admissibilité ?

Le Paxlovid ne convient pas à tout le monde. Chaque fois que l'on prend plus d'un médicament, qu'il s'agisse d'un médicament en vente libre ou prescrit par un médecin, il y a un risque d'interactions médicamenteuses. Les interactions médicamenteuses peuvent avoir des conséquences graves — votre fournisseur de soins de santé tiendra compte de toute interaction médicamenteuse éventuelle lors de l'évaluation de votre admissibilité.

De plus, on ne peut pas écraser les comprimés de Paxlovid qui doivent être administrés entiers, ce qui peut en limiter l'administration aux résidents des établissements de SLD qui éprouvent des difficultés de déglutition.

Tous les médicaments des résidents seront pris en compte, y compris les produits de santé naturels et les vitamines qui figurent dans leur profil pharmaceutique au moment considéré.

En fonction du patient, d'autres traitements peuvent être offerts ou recommandés par un fournisseur de soins de santé.

4. Qui décide de l'admissibilité ?

Un médecin, une infirmière praticienne ou un infirmier praticien doivent déterminer si le Paxlovid convient à une personne, y compris aux personnes qui ne font pas partie d'un des groupes admissibles, en fonction de leur situation personnelle.

Disponibilité

5. Où le Paxlovid sera-t-il offert ?

Pour les résidentes des établissements de SLD admissibles à qui l'on a prescrit du Paxlovid, ce médicament leur sera fourni dans le cadre du processus habituel dans leur foyer de SLD (c.-à-d. système de surveillance de la distribution des médicaments).

Le personnel, les fournisseurs de soins et les membres des familles peuvent être évalués et se procurer du Paxlovid auprès d'un [centre d'évaluation clinique](#). Les personnes à qui l'on a prescrit du Paxlovid, peuvent aussi s'en procurer auprès des [pharmacies participantes](#).

D'autres médicaments peuvent avoir des processus différents. Parlez-en à votre fournisseur de soins de santé.

Ressources :

Vous trouverez de plus amples renseignements sur les traitements antiviraux contre la COVID-19, sur les personnes admissibles et sur la façon d'obtenir un traitement dans cette [Feuille de renseignements](#) et sur le [site Web](#) du gouvernement de l'Ontario.